



19 février 2016

Communiqué de presse

Le préfet de région organise une table ronde sur la filière viande bovine

Après Laval pour la filière laitière, Angers pour la filière porcine, Henri-Michel Comet, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique a présidé, en présence de Bruno Retailleau, président du conseil régional, la troisième des cinq tables rondes régionales, qu'il s'était engagé à tenir pour sortir de la crise profonde que traverse le secteur de l'élevage.

Le préfet a rappelé d'abord les décisions nationales déjà engagées pour faire face à l'urgence : « **Le Gouvernement a pris la mesure des difficultés du secteur de l'élevage en lançant un plan de soutien à l'élevage de 125 millions d'euros, en allégeant les charges sociales, en saisissant la commission européenne...** ».

La table ronde a été très constructive. Les partenaires de la filière viande bovine se sont entendus sur des actions à réaliser conjointement.

Le préfet a pris acte :

- de l'engagement de plusieurs représentants de la distribution et des entreprises de transformation à emprunter sans tarder et pour des volumes significatifs la voie d'une contractualisation tripartite avec des organisations de producteurs, afin de favoriser une plus grande visibilité sur les volumes de production attendus et un meilleur partage de la valeur ajoutée. Le Préfet a invité à constituer sans aucun délai des groupes de travail autant que nécessaire et par projet de contrat, pour concrétiser la démarche, en prenant exemple sur les initiatives en cours dans notre région. Le médiateur des relations commerciales agricoles sera mobilisé pour garantir les équilibres contractuels dans chacun des groupes, dans le respect des règles de la concurrence ;
- de l'engagement des acteurs de la distribution de continuer à mettre en valeur l'origine française de la viande bovine qu'ils commercialisent. À cet égard, le Gouvernement a saisi la Commission européenne d'un projet de décret rendant obligatoire l'étiquetage de l'origine des viandes sur les produits transformés.
- de la volonté des participants de favoriser le développement des stratégies de segmentation du marché et de création de valeur ;

- de l'engagement des acteurs de la filière d'améliorer leur organisation en vue de favoriser les exportations de la production régionale.

Le préfet a décidé de lancer une enquête sur la formation des prix dans la viande bovine.

Le préfet a souligné la mobilisation des acteurs publics de restauration collective, avérée depuis 2015. Cette mobilisation sera amplifiée et de nouvelles initiatives seront prises. La démarche sera élargie à la restauration commerciale.

Il a rappelé l'importance du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles. Financé par l'État, la Région et l'Union européenne, sa réalisation contribue à préparer l'avenir (31,7 millions d'euros en 2015 en Pays de la Loire).

Cette table ronde a également été l'occasion de rappeler les dispositifs publics de soutiens de l'innovation avec un objectif de reconquête de la compétitivité. **« J'invite les entreprises à s'en saisir plus complètement. Le programme d'investissements d'avenir national et régional offre de nombreuses opportunités »**, a déclaré le préfet.

Il a également tenu à rassurer les acteurs de la filière bovine : **« je veux vous dire également que les services de l'État sont très vigilants quant au respect de l'exigence de modération dans les relations commerciales, pour tous les maillons de la filière d'approvisionnement : producteurs, transformateurs, distributeurs et vous rappeler que la loyauté des comportements est encadrée par des règles strictes »**.

Les contrôles du respect de ces règles dans la région sont renforcés pendant les négociations commerciales, jusqu'au 1^{er} mars. Ils seront poursuivis au-delà, lors de l'exécution des contrats. Si des abus de puissance d'achat sont commis au détriment de fournisseurs (exemple demandes d'alignement des conditions d'achat), leurs auteurs pourront être condamnés à une amende civile et au remboursement des sommes indûment perçues.

Les contrôles seront également renforcés sur la mention d'origine des viandes, dans la restauration commerciale.

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.pays-de-la-loire.gouv.fr

[@Prefet44](#)